

Règlement tarifaire

Appartements avec prestations

Valable dès le 1^{er} janvier 2025





Tables des matières

1	Domaine d'application	2
2	Principe	2
3	Prix de la pension en appartements avec prestations	3
4	Sont compris dans le prix de la pension.....	4
5	Ne sont pas compris dans le prix de la pension (liste non exhaustive)..	5
6	SPITEX et prestations supplémentaires.....	6
6.1	Encadrement & Soins	6
6.1.1	Séjours de jour	7
6.2	Gastronomie	7
6.3	Administration, conseils et autres prestations	8
6.4	Logistique	8
6.5	Offre de prestations dans la maison.....	10
6.6	Partenariat	10
7	Absences.....	11
8	Sortie / Passage dans l'unité d'habitation	11
9	Paiement de la facture.....	12
10	Entrée en vigueur	12



Residenz Au Lac
daheim sein

1 Domaine d'application

Le présent règlement tarifaire s'applique aux pensionnaires de la Residenz Au Lac ayant conclu un contrat d'hébergement.

2 Principe

Tous les tarifs sont donnés sous forme de prix unitaires basés sur les coûts d'exploitation de la Residenz Au Lac. Ceux-ci comprennent le prix de la pension en appartements avec prestations et les frais supplémentaires.



3 Prix de la pension en appartements avec prestations

La Residenz Au Lac propose des appartements avec prestations répartis dans 4 maisons.

L'offre comprend 67 appartements de différente grandeur et emplacement:

9	appartements de 1½ pièce	env. 45 m2	CHF 2'830.00
44	appartements de 2½ pièces	env. 60 m2	CHF 3'390.00
11	appartements de 3½ pièces	env. 85 m2	CHF 3'925.00 à CHF 4'070.00
3	appartements de 4½ pièces	env. 110 m2	CHF 4'705.00 à CHF 4'905.00

Un supplément mensuel de CHF 1'025.00 est perçu pour une deuxième personne occupant l'appartement.

Lors de la conclusion du contrat d'hébergement, une prestation anticipée équivalente au montant du premier versement du prix de la pension est due. Forfait d'entrée cumulatif : CHF 500.00. En cas de deuxième occupation, la deuxième personne paie également une prestation anticipée de CHF 1'025.00.

Tous les appartements sont non meublés, accessibles en fauteuil roulant et disposent de leur propre cuisine, d'une salle de bains avec douche/WC, d'armoires murales, d'un compartiment de cave et d'une loggia.

Les appartements sont équipés d'un dispositif de détection incendie, d'un bouton d'appel pour les urgences et de raccordements pour téléphone, TV et Internet.



4 Sont compris dans le prix de la pension

Appartement avec équipement standard, y compris compartiment de cave
Un repas de midi ou éventuellement le soir dans le restaurant «Arc-en-ciel»
Disponibilité d'un service de soins et d'assistance en cas d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Droit prioritaire à l'admission dans l'une des chambres individuelles de l'unité d'habitation, en cas de nécessité de soins stationnaires ou temporaires, pour autant qu'une chambre soit disponible
Utilisation du centre de fitness après première instruction (propre responsabilité)
Participation aux activités et animations organisées par la Residenz Au Lac (sans repas et boissons)
Coffre-fort dans l'appartement (armoire)
Utilisation des salles communes
Nettoyage superficiel hebdomadaire de l'appartement
Nettoyage des fenêtres une fois par an
Charges forfaitaires pour chauffage, eau chaude et froide, éclairage, etc.
Utilisation du lave-linge et du sèche-linge à l'étage (électricité et eau à charge de l'utilisateur)
Élimination des déchets du local à conteneurs central (sans objets encombrants ni déchets spéciaux)



5 Ne sont pas compris dans le prix de la pension (liste non exhaustive)

Régimes alimentaires spéciaux
Coûts d'assurance personnelle (caisse maladie, accident, responsabilité civile, mobilier de ménage, etc.)
Frais d'hôpital et de cure, physiothérapie et ergothérapie, SPITEX
Location d'objets tels que bracelet d'alarme au poignet, etc.
Achat d'articles personnels tels que vêtements, chaussures, objets de toilette, etc.
Frais de traitements médicaux et dentaires, examens et traitements externes ainsi que tous les médicaments et autres remèdes
Tous les frais liés au décès, pompes funèbres, enterrement, etc.
Coûts pour vider l'appartement en cas de sortie ou de décès
Frais de réparation résultant de dommages occasionnés aux objets de la Residenz Au Lac ou d'une usure anormale de ceux-ci
Frais de moyens auxiliaires personnels et médicalement nécessaires tels qu'appareils acoustiques, prothèses dentaires, lunettes, souliers sur mesure, fauteuils roulants ainsi que fauteuils roulants spéciaux ou aides à la marche (achat, location et réparations)
Journaux et revues
Autres dépenses personnelles (p.ex. consommation au restaurant ; pas de consommation de boissons apportées au restaurant.
Événements extérieurs
podologie
coiffeur
Concessions radio et TV, Internet, téléphone (taxes de raccordement, location de l'appareil, taxes)
D'autres services tels que le service de transport, le service de couture et de blanchisserie, le massage, le service de visite, le stationnement dans le parking, etc.

6 SPITEX et prestations supplémentaires

Pour plus d'informations nous vous prions de consulter le règlement tarifaire SPITEX.

6.1 Encadrement Et Soins

description	unité	tarif	
Approvisionnement en médicaments (s'il n'y a pas déjà un mandat Spitex)	par fois	CHF	15.00
Accompagnement des pensionnaires à l'intérieur de la Residenz Au Lac / Futura aller-retour	forfait	CHF	11.00
Utilisation du bain thérapeutique dans l'unité d'habilitation	montant	CHF	20.00
Location d'un bracelet alarme au poignet	par jour	CHF	1.00
Location de tabouret de douche	par jour	CHF	1.65
Location de chaise percée	par jour	CHF	1.65
Location d'un lit de soins avec matelas		Prix sur demande	
Location de déambulateur / canne (maintenance incluse)	par jour	CHF	0.85
Location de fauteuil roulant (maintenance incluse)	par jour	CHF	1.65
Vente rehausse WC		Prix sur demande	
Perte d'un bracelet alarme au poignet	pièces	CHF	234.00



6.1.1 Séjours de jour

Nous accueillons volontiers des pensionnaires en séjour de jour, qui peuvent profiter de la structure de jour proposée dans la communauté d'habitation.

description	unité	tarif
Taxe de base, repas inclus du lundi au dimanche de 09h00 à 17h00	par jour	CHF 115.00
Taxe de base pour 1/2 journée, repas inclus (09h00 – 13h00 ou 13h00 – 17h00)	par 1/2 jour	CHF 57.50

6.2 Gastronomie

description	unité	tarif
Petit-déjeuner au restaurant	par personne	dès CHF 7.00
Repas du soir au restaurant	par personne	dès CHF 12.50
Petit-déjeuner dans l'unité d'habitation	par personne	dès CHF 5.00
Repas du soir dans l'unité d'habitation	par personne	dès CHF 10.50
Livraison de repas dans l'appartement (par trajet)	forfait	CHF 11.00
Service d'achat		Liste séparée
Fêtes de famille et manifestations de tout genre		Prix sur demande
Petites fêtes et apéritifs dans son propre appartement		Prix sur demande



6.3 Administration, conseils et autres prestations

description	unité	tarif
Conseil global sur la vie des personnes âgées	par heure	CHF 70.00
Travaux de secrétariat, diverses prestations	par heure	CHF 70.00
Travaux de photocopie (noir et blanc)	par copie	CHF 0.20
Travaux de photocopie (en couleur)	par copie	CHF 0.70
Aide pour remplir les formulaires "Allocation pour impotent/ prestations complémentaires"	par heure	CHF 70.00
Support informatique (PC, téléphone portable, etc.)		Prix selon cout effectif
Location du bus de la Residenz Au Lac (y compris le chauffeur) pour les excursions		Prix sur demande

6.4 Logistique

description	unité	tarif
Elimination de mobilier ou d'objets personnels		Prix selon coût effectif
Service d'aide-ménagère, nettoyage	par heure	CHF 45.00
Changement de linge de lit (par lit)	forfait	CHF 15.00
Service technique	par heure	CHF 70.00
Frais d'installation TV et de connexion (la première fois) Frais d'installation TV et de connexion (uniques)	forfait	CHF 168.00



Internet	par jour	CHF	1.60
Offre combi TV & radio/Internet	par jour	CHF	2.55
Offre combi TV & radio/Internet/téléphone réseau fixe CH (excepté communications à l'étranger et professionnelles)	par jour	CHF	3.30
Offre combi Replay TV & radio/Internet/téléphone réseau fixe CH (excepté communications à l'étranger et professionnelles)	par jour	CHF	4.00
Location place de parking dans le souterrain (usage personnel et selon disponibilité)	par mois	CHF	90.00
Régler les meubles	par jour	CHF	3.50
Remplacement des clés en cas de perte	forfait	CHF	300.00
Nettoyage final d'un appartement de 1½ pièce	forfait	CHF	550.00
Nettoyage final d'un appartement de 2½ pièces	forfait	CHF	650.00
Nettoyage final d'un appartement de 3½ pièces	forfait	CHF	750.00
Nettoyage final d'un appartement de 4½ pièces	forfait	CHF	850.00
Téléphone réseau fixe CH (excepté communications à l'étranger et professionnelles)	par jour	CHF	1.05
TV & radio	par jour	CHF	1.50
Déménagement de l'appartement dans l'unité d'habitation			Prix selon coût effectif
Remplacement de la carte de lavage	forfait	CHF	50.00
Service de lessive prix selon			annexe 1



6.5 Offre de prestations dans la maison

Nos partenaires affiliés proposent d'autres prestations qu'ils facturent pour leur propre compte.

- Crèche pour enfants
- Coiffeur
- Médecin à domicile „Medaxo“
- Physiothérapie / Fitness-coaching
- Podologie
- Restaurant Residenz (ouvert tous les jours)
- Massage

6.6 Partenariat

Residenz Au Lac a un partenariat avec les entreprises suivantes. Celles-ci facturent également leurs services pour leur propre compte.

- Abi Taxi
- La Glaneuse (Brocante / Déblayage / Service de couture)
- Pharmacie Hysek
- Pro Senectute
- Publicare (matériel médical)
- Sanitas Botta (Magasin de fournitures médicales)



7 Absences

En cas d'absence en raison d'un séjour hospitalier, d'une cure ou de vacances, nous vous créditerons comme suit :

Remboursement de CHF 10.00 par jour pour les frais de repas et de ménage, mais au maximum pendant 100 jours par année civile.

L'avoir sera crédité sur la carte de crédit personnelle de la Residenz, qui peut être utilisée comme moyen de paiement pour tous les services achetés à la Residenz Au Lac (par exemple : autres consommations au Restaurant Residenz, achats au kiosque, service de blanchisserie, nettoyage final, etc.).

8 Sortie / Passage dans l'unité d'habitation

Pendant le délai de résiliation (uniquement en cas de transfert interne de la colocation ou de décès), il n'y a pas de facturation du forfait de repas, le décompte se fait en fonction des dépenses jusqu'à la fin du contrat. Le forfait mensuel de nettoyage est également supprimé, mais un prix forfaitaire unique est perçu pour le contrôle régulier du nettoyage pendant le délai de préavis.

En cas d'une sortie normale et prématurée pendant le délai de résiliation, nous vous remboursons CHF 10.00 par jour pour les frais de repas et de ménage, qui sont également comptabilisés sur votre carte de crédit personnelle de la Residenz. Le forfait de nettoyage sera suspendu et les dépenses effectives seront facturées jusqu'à la fin du contrat.

Dans chaque cas, le nettoyage final est réalisé par la Residenz Au Lac, à charge de l'ancien/ne pensionnaire.

En cas de deuxième occupation, les règles suivantes s'appliquent également : Si l'un des deux pensionnaires quitte l'établissement (transfert dans un service de soins, départ, décès), tous les droits et obligations découlant du présent contrat de pension sont automatiquement transférés à l'autre pensionnaire, mais le supplément pour la deuxième personne est suspendu à la fin du mois de l'événement en cas de transfert ou de décès.

9 Paiement de la facture

La prestation anticipée et le forfait d'entrée sont facturés après la signature du contrat. Le délai de paiement est de 10 jours après réception de la facture. Le prix de la pension (supplément 2^{ème} personne inclus) est payable à l'avance pour chaque mois.

Le premier versement du prix de la pension (supplément 2^{ème} personne inclus) doit être crédité sur le compte de la Residenz Au Lac au moins 10 jours avant l'entrée. Vous recevez une facture dans les délais.

Les factures doivent être payées par le prélèvement automatique (LSV). Le délai de paiement est de 10 jours.

En cas de décès, le prélèvement automatique est interrompu et remplacé par la facture QR.

Si la facture n'est pas payée jusqu'au 30 du mois prochain et doit faire l'objet d'un rappel, des frais de rappel de CHF 20.00 seront facturés.

En cas de retard de paiement, un intérêt de retard de 5% sera facturé dès la date d'échéance. Après le 3^{ème} rappel, la Residenz Au Lac est en droit de résilier le contrat immédiatement.

10 Entrée en vigueur

Suite à l'approbation par le Conseil de fondation du 12 août 2024, le présent règlement tarifaire entre en vigueur le 1^{er} Janvier 2025 et remplace celui du 1^{er} janvier 2024. Toutes modifications importantes avec effet au 1^{er} janvier et/ou au 1^{er} avril et/ou au 1^{er} octobre seront communiquées par écrit à la/au pensionnaire trois mois avant leur entrée en vigueur.



Residenz Au Lac
daheim sein



Residenz Au Lac
daheim sein

Residenz Au Lac
Rue d'Aarberg 54
2503 Biel/Bienne
www.residenz-au-lac.ch
info@residenz-au-lac.ch
Tél. 032 328 29 30